

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 7 AOÛT 2023 À 20H00 À LA SALLE DU CONSEIL**

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance ordinaire ce 7 août 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M.André Ste-Marie, Mme Marie-Josée Lebel, M.Pierre Gauthier, M.Pierre Trudel et M.Peter Venezia formant quorum sous la présidence de M.Marc L'Heureux, maire.

**ÉTAIT ABSENT :** M. Martin Tassé

La greffière trésorière, Mme Annie Bellefleur est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

230106

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Ratification du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023*
4. *Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d'Administration*
5. *Administration*
  - 5.1. *Participation aux initiatives de partage de ressources et de coopération intermunicipale – volet archivistique;*
  - 5.2. *'sujet retiré';*
  - 5.3. *Projet service de garde – 222, Route 323;*
6. *Sécurité Publique*
  - 6.1. *Avis de motion – Règlement relatif aux alarmes non-fondées ayant généré un déplacement du service de sécurité incendie;*
  - 6.2. *Mandat pour inspection et analyse des bornes incendie;*
7. *Transport*
  - 7.1. *Demande au Ministère des Transports- Traverse piétonnière;*
  - 7.2. *Demande au Ministère des Transports- Radars pédagogiques;*
  - 7.3. *Demande au Ministère des Transports- Réduction de la vitesse sur la route 323*
8. *Aménagement et Urbanisme*
  - 8.1. *Nominations au Comité consultatif d'urbanisme*
  - 8.2. *Avis de motion – Modification de l'article 8.2.7 7) du Règlement 2002-02 concernant les piscines;*
9. *Loisirs et Culture*
  - 9.1. *Cautionnement – Lettre de crédit bancaire – Comité des Loisirs;*
  - 9.2. *Demande de paiement no.2 – 9088-9569 Québec inc*



ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Brébeuf s'engage à participer au projet de partage de ressources en archivistique et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la municipalité de Brébeuf, organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise M. Marc L'Heureux, maire et M. Pascal Caron, directeur général à signer l'entente de coopération intermunicipale et tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉE

**5.2. 'SUJET RETIRÉ'**

**5.3. PROJET SERVICE DE GARDE – 222, ROUTE 323**

230110

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a fait l'acquisition du 222, route 323, bâtiment anciennement occupé par la Caisse populaire Desjardins;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que le local du 1<sup>er</sup> étage puisse servir à implanter un projet de service de garde;

ATTENDU QU'un programme existe déjà en collaboration et est chapoté par le CPE L'Antre-Temps;

ATTENDU QUE la municipalité doit statuer sur le prix du loyer qui sera demandé pour ce type de projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia

APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf offre le local du 1<sup>er</sup> étage du 222 route 323 au montant de 300.00\$ par mois, dans le cadre de ce type de projet de service de garde;

Que M. Marc L'Heureux, maire et M. Pascal Caron, directeur général soient autorisés à signer tout document relatif au projet de service de garde.

ADOPTÉE

**6.1. AVIS DE MOTION – REGLEMENT RELATIF AUX ALARMES NON-FONDÉES AYANT GÉNÉRÉ UN DÉPLACEMENT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

M.André Ste-Marie donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance le conseil procédera à l'adoption d'un règlement relatif aux alarmes non-fondées ayant généré un déplacement du service de sécurité incendie.

**6.2. MANDAT POUR INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES INCENDIE**

230111

ATTENDU QUE Hydra Spec a déposé une offre de service pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie pour 50 bornes;

ATTENDU QUE dans l'entente de service incendie avec la ville de Mont-Tremblant, la municipalité de Brébeuf doit faire produire un diagnostic annuel des bornes incendies situées sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité donne le mandat à Hydra Spec pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie sur son territoire au coût de 1975.00\$ plus les taxes applicables;

QUE le directeur général, M.Pascal Caron ou la directrice générale adjointe, Mme Annie Bellefleur, soient autorisés à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

**7.1. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE SUR LA ROUTE 323 SUR LE PONT RELIANT LES DEUX RIVES DE LA RIVIÈRE ROUGE (CHUTE AUX BLEUETS)**

230112

ATTENDU QUE la Route 323 est de responsabilité provinciale par l'entremise du ministère des Transports du Québec;  
ATTENDU QU'il y a une forte affluence de piétons sur le pont reliant les deux rives de la rivière Rouge, dû à l'affluence de l'attrait touristique des Chutes aux Bleuets;  
ATTENDU QUE les gens traversent d'un côté à l'autre du pont de façon non sécuritaire;  
ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de demander au MTQ une traverse piétonnière sur le pont afin de sécuriser l'endroit;  
ATTENDU QUE la municipalité a fait à plusieurs reprises des demandes au MTQ pour cette traverse;  
ATTENDU QUE lors d'une rencontre avec le Ministère des Transports, il avait été entendu que des représentants du MTQ viendraient faire une visite sur le terrain avec des représentants de la municipalité;  
IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Trudel  
APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf demande au Ministère des Transports du Québec d'implanter une traverse de piétons sur la route 323, à la hauteur du pont de la Chute-aux-Bleuets.

ADOPTÉE

**7.2 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'INSTALLATION DE RADARS PÉDAGOGIQUES AUX ENTRÉES DU NOYAU VILAGEOIS DE LA MUNICIPALITÉ**

230113

ATTENDU QUE la Route 323 est de responsabilité provinciale par l'entremise du ministère des Transports du Québec;  
ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de demander au MTQ l'installation de radars pédagogiques aux entrées du noyau villageois;  
ATTENDU QUE la municipalité est traversée par une route provinciale grandement achalandée et que la vitesse dans le noyau villageois n'est pas toujours respectée;  
ATTENDU QUE pour maintenir la quiétude des résidents de Brébeuf il est primordial que la vitesse sur la route 323 dans le noyau villageois soit respectée.  
IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier  
APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf demande au Ministère des Transports du Québec l'installation de radars pédagogiques sur la route 323 aux entrées Nord et Sud du périmètre urbain de la Municipalité.

ADOPTÉE

**7.3 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LA RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LA ROUTE 323 JUSQU'AU CHEMIN DU DOMAINE-BRÉBEUF**

230114

ATTENDU QUE la Route 323 est de responsabilité provinciale par l'entremise du ministère des Transports du Québec;  
ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de demander au MTQ la réduction de la vitesse à 50 km/h dans le noyau villageois jusqu'au chemin du Domaine-Brébeuf;  
ATTENDU l'augmentation des résidents dans ce secteur;  
ATTENDU QUE pour maintenir la quiétude des résidents de ce secteur, il est primordial que la vitesse sur la route 323 dans le noyau villageois soit réduite.  
IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Trudel  
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf demande au Ministère des Transports du Québec de réduire à 50 km/h la vitesse sur la route 323, jusqu'à chemin du Domaine-Brébeuf dans les deux directions.

ADOPTÉE

**8.1. NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

230115

ATTENDU QU'un siège occupé par un citoyen est disponible au CCU;  
ATTENDU QU'il serait opportun de nommer également un élu substitut en cas de non-disponibilité de l'élu nommé par le conseil;  
IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier  
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'un mandat d'une période de 2 ans est octroyé à M.Yves David au sein du CCU à titre de membre citoyen;  
ET QUE M.Pierre Trudel soit nommé comme élu substitut à siéger sur le CCU en cas de non-disponibilité de M.Pierre Gauthier.

ADOPTÉE

**8.2. AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 8.2.7 7) DU RÈGLEMENT 2002-02, CONCERNANT LES PISCINES**

M.Pierre Gauthier donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance le conseil procédera à l'adoption d'un projet de règlement modifiant l'article 8.2.7 7) du règlement 2002-02 concernant les piscines.

**9.1. CAUTIONNEMENT - LETTRE DE CRÉDIT BANCAIRE – COMITÉ DES LOISIRS**

230116

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs de Brébeuf doit obtenir une lettre de crédit bancaire pour sa demande de permis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux pour le tirage du Carnaval 2024;  
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel  
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf se porte garante pour la lettre de crédit bancaire requise dans le cadre de la demande de permis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux pour le tirage du Carnaval 2024;  
QUE le maire et/ou le directeur général soient autorisés à signer tout document relatif à ce cautionnement.

ADOPTÉE

**9.2. DEMANDE DE PAIEMENT NO.2 – 9088-9569 QUÉBEC INC.**

230117

ATTENDU QUE la société 9088-9569 *Québec inc* dépose la demande de paiement no.2 pour les travaux de réfection du terrain de tennis complétés à la fin juillet 2023;  
ATTENDU QUE M. Pascal Caron, responsable de la surveillance des travaux, recommande un paiement partiel au montant de 29 069.01\$ incluant les taxes applicables pour les travaux complétés, considérant une retenue de 10%;  
IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser le paiement au montant de 29 069.01\$ incluant les taxes, à 9088-9569 *Qc inc*, en paiement partiel du décompte no.2, pour les travaux de réfection du terrain de tennis.

ADOPTÉE

**10. VARIA**

**11. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

M.le maire et les conseillers s'expriment aux contribuables présents.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20h20 et se termine à 20h24.

Aucune question ou commentaire n'a été reçue en prélude de l'assemblée.

M.le maire, les conseillers et la direction sur demande, répondent aux questions et/ou commentaires émis par les contribuables présents.

Le(s) sujet(s) suivant(s) est (ont été) abordé(s) : Festival d'été de Brébeuf

**230118**

**13. LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé M.André Ste-Marie propose la levée de la séance. Il est 20h24.

ADOPTÉE

*Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière Trésorière